

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 JANVIER 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 15-DCM-DGS-008

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 26 JANVIER à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2015

**OBJET DE LA DELIBERATION : CORRECTION DE LA DELIBERATION DU 24/11/2014 PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND  
Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI - Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François  
PLANES – Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Daniel DUVOUX – Paul  
MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE - Viviane TIAR  
Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH - Gaëlle REBEC – Céline PRATI-  
AIGUIER - Magali VINCENT – Dominique ROLLAND - Marie-Paule DELAROCQUE – Yves  
PARENT – Frédéric FIORE - Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : Daniel VESSEREAU à Valérie RIALLAND  
Denis CHAMBI à Lionel RIQUELME  
Bernard PEZERY à Yves PARENT  
Nicole VACCA à Frédéric FIORE

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT

-----  
**M. Pascal CAMPENS, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2014, le tableau des effectifs a été modifié comme suit :

Création de 2 postes de TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

En raison d'une erreur matérielle, il convient de corriger cette délibération de la manière suivante :

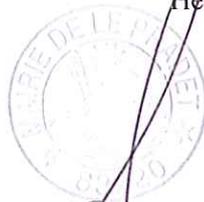
Remplacement des 2 postes de TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE par deux postes de TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE.

**Cette correction est soumise à votre approbation.**

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire,  
Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :  
.....3.0. JAN. 2015.....

Publié ou notifié le :  
.....4. FEV. 2015.....

Le Maire,



MAIRIE DU PRADET  
83720